

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.  
Un an. . . 18f. » 24f. «  
Six mois. . 10 » 15 «  
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

## AFFAIRES D'ORIENT.

Le *Moniteur* publie une dépêche télégraphique de Constantinople, le 22 décembre, qui confirme pleinement celle que nous avons reçue hier, au sujet d'une émeute suscitée par quelques Ulémas contre le Ministère ottoman. Tout s'est donc borné à une simple manifestation promptement reprimée, grâce à l'arrestation de trois à quatre cents étudiants. — Havas.

Les feuilles anglaises du 2 janvier contiennent de nombreuses dépêches télégraphiques de Semlin et de Vienne, qui donnent des nouvelles de Constantinople jusqu'au 22 décembre. Le *Times*, notamment reproduit les deux suivantes :

Vienne, samedi, 31 décembre.

« On écrit de Constantinople, en date du 23 décembre, que les délibérations du grand Divan, pendant les séances des 20, 21 et 22, ont été remarquables par le calme et la dignité avec lesquels les propositions des puissances médiatrices ont été discutées. On y a fini par arrêter que les propositions de Vienne seraient acceptées sous quelques modifications peu importantes. Les modifications proposées par le Divan n'auront pas le caractère d'un ultimatum.

Vienne, dimanche matin.

« On a reçu de Bucharest, sous la date du 29, la très-doutense nouvelle suivante : « Après un combat acharné, les Turcs ont enlevé d'assaut la position de Karakal, dans la Petite-Valachie. »

Dimanche soir.

« Nous apprenons de Constantinople que la résolution pacifique du Divan a causé le 21 décembre une insurrection de softas ou étudiants ; mais cette insurrection a été comprimée. »

Nous trouvons en outre celle-ci dans le *Morning-Chronicle* et dans d'autres feuilles :

Constantinople, 22 décembre.

La Porte a accepté la note des quatre Puissances, dans la soirée du 20. Elle agréa un armistice ; elle insiste pour l'évacuation des Principautés. Elle consent à un congrès dans une ville neutre, à la révi-

sion des traités existants et à des réformes tendant à l'amélioration de la condition des chrétiens.

Hier, 2,500 softas ont excité une émeute dans la soirée. — Des bateaux à vapeur, et marins anglais et français, ont été appelés à Constantinople. — La nuit s'est passée tranquillement.

« Les délibérations du Divan ont duré trois jours. — Un aide de camp du Sultan a été envoyé avec deux firmans en Serbie. — Les traités russo-turcs sont annulés. — Tous les droits intérieurs sont volontairement confirmés. — La Serbie a l'option de réclamer le protectorat de toutes les Puissances. » — Havas.

Vienne, 31 décembre.

« On a reçu des nouvelles authentiques de Constantinople, du 22 décembre : Les Softas ont prétendu que la loi fondamentale (*Scheriat*), avait été violée par les résolutions de la Porte. Des mesures de précaution ont empêché la population de prendre part à la démonstration.

« Une proclamation a été publiée, le 22, à une heure avancée. »

Enfin, le *Morning-Advertiser* prétend avoir reçu la nouvelle que les escadres alliées sont entrées dans la Mer-Noire, le 21 décembre. — Havas.

La *Nouvelle Gazette de Prusse* annonce qu'après la mobilisation, l'armée russe sera forte de 2,226,000 hommes, avec 1,000 canons divisés en 125 batteries.

Il ne faut pas, toutefois, se laisser éblouir par ce gigantesque programme. Cette réunion d'hommes n'existera jamais que sur le papier et représente un effectif bien inférieur à celui que pourrait présenter la France si elle portait en ligne de compte ses gardes nationales. On sait que celles-ci peuvent atteindre jusqu'au chiffre de près de 4,000,000 d'hommes. — Havas.

Les journaux anglais continuent à tenir un langage très-belligueux. On lit dans le *Morning-Chronicle*, du 2 janvier :

« Il est probable que des ordres décisifs, à l'heure qu'il est, sont arrivés à Constantinople, et que, sous peu de jours, Sébastopol sera virtuellement bloqué. Les organes continentaux de la Russie

prétendent que l'Empereur voit avec indifférence ce mouvement des escadres alliées, qu'il avait précédemment proclamé devoir être équivalent à une déclaration de guerre. Il est probable que l'amiral russe a l'ordre de rendre une réponse indéfinie à la notification qui lui sera adressée par les commandants des escadres alliées ; mais il y a peu de doute que, d'ici à peu de jours, les escadres alliées n'aient commencé ouvertement les hostilités. Les forces comparatives des parties belligérantes promettent une prompte issue. L'Angleterre et la France peuvent facilement se rendre maîtresses de la Baltique et de la Mer-Noire. Elles peuvent assurer à la Turquie les moyens d'opérer librement, soit en Europe, soit en Asie. Les officiers du génie d'Angleterre et de France connaissent parfaitement les défenses de Sébastopol. Une des premières opérations de la guerre sera l'attaque du grand arsenal du sud de la Russie.

« Il faut bien savoir, d'ailleurs, que les ressources de l'Angleterre et de la France sont loin d'être épuisées par l'équipement d'une seule expédition maritime. Rien n'empêche une armée française de débarquer en Bessarabie ; une flotte ne trouverait pas de difficultés à bloquer Cronstadt. Sur tous les points, en Europe et en Asie, les forces alliées peuvent et doivent avoir la supériorité. Ce n'est qu'au centre que la Russie est invulnérable, et il y aurait aussi peu de raison que de nécessité à tenter une nouvelle marche sur Moscou.

« Si l'empereur Nicolas ne se calme pas, même après la destruction de ses flottes et la défaite de ses armées, il restera encore des moyens de châtier son ambition. Une force française, sur la frontière de Pologne, soulèverait toute une population opprimée et réclamerait la présence et les efforts d'au moins 200,000 Russes. L'agresseur commence la lutte sans un seul allié et sans la moindre sympathie. Il pourra la terminer au prix d'une domination établie à l'aide de tant de crimes ! »

## INTÉRIEUR.

Paris, 3 janvier.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui une nouvelle liste de nominations dans la Légion-d'Honneur et

## FEUILLETON

## LA PALE FIANCÉE.

(Suite.)

Un quart d'heure après, le baron avait envoyé sa démission au roi, et comme celui-ci tenait d'un air assez embarrassé la lettre qu'il venait de recevoir ;

— Qu'avez-vous, Sire ? avait demandé l'empereur Alexandre.

— C'est, avait répondu le roi de Prusse, un de mes fidèles serviteurs, le baron de Lindhaim, qui veut quitter mon service.

Napoléon, qui causait alors avec la reine Louise, avait entendu ces mots et s'était retourné.

— Votre Majesté me permet-elle d'agir pour elle en véritable ami ? avait-il demandé.

— De tout mon cœur, Sire.

— Alors, donnez-moi cette lettre.

Et l'empereur, recevant en effet cette lettre de la main du roi de Prusse, avait pris une plume, et d'une écriture lisible, pour la première fois de sa vie peut-être, il avait écrit au bas de la signature du baron de Lindhaim le mot :

ACCEPTÉ !

Après quoi il avait rendu la lettre à Frédéric-Guillaume.

Celui-ci, malgré sa surprise, avait apposé sa signature au-dessous du mot écrit par l'empereur.

Le colonel avait alors quitté la cour et était venu s'enterrer dans cette petite villa, où il vivait comme un anachorète, ne s'occupant que de quelques expériences chimiques et de l'éducation de sa fille unique, Thecla.

Thecla avait à cette époque dix-huit ans, et, certes, il fallait savoir la date de sa naissance pour ne pas lui donner plus ou moins, car il y avait des jours où la fille du baron avait toute la grâce et la gentillesse d'un enfant de quinze ans, où elle jouait, dansait, sautait, habillait des poupées ; enfin, où elle faisait mille et mille choses dont, à notre époque, une pensionnaire serait honteuse. Puis, le lendemain, elle était grave, sérieuse, réfléchie, souriant à peine, et demeurant des heures entières le visage noyé dans cet air, rêveur et plein d'une indéfinissable tristesse, de la jeune fille qui se fait femme.

Thecla de Lindhaim avait perdu sa mère une heure après que celle-ci l'avait mise au monde. Son père, qui, à cette époque, ne possédait, avec ses titres de gentilhomme guère autre chose que ses épaulettes de lieutenant, était fort embarrassé de ce qu'il ferait de cette petite fille, lorsqu'il se souvint qu'autrefois sa femme avait eu pour compagne une demoiselle de Drambourg, et que les deux amies s'étaient juré un dévouement réciproque et éternel.

Il prit donc des informations sur ce qu'était devenue cette amie de sa femme, et il apprit avec étonnement qu'elle avait épousé le comte de Dorbach, c'est-à-dire le gentilhomme le plus riche et le plus considérable de toute la Poméranie. — Il lui écrivit pour lui faire part à la fois et de la mort de sa femme et de l'embarras dans lequel il se trouvait ; et, poste pour poste, madame de Dorbach répondit au baron que sa douleur était partagée par une amie sincère, et que cette amie sincère n'avait d'autre désir et n'aurait d'autre consolation, dans son chagrin, que d'avoir près d'elle un vivant souvenir de la compagne qu'elle avait perdue.

M. de Lindhaim, sans se laisser répéter deux fois cette demande, avait fait faire le trousseau de la petite Thecla et avait envoyé enfant, trousseau et nourrice au château de Dorbach, en écrivant à la comtesse que, vu la grande amitié qu'elle avait toujours portée à la pauvre trépassée, il n'hésitait pas à lui envoyer le souvenir le plus vivant qu'en mourant lui avait laissé sa femme ; il se réservait seulement son droit paternel de reprendre l'enfant le jour où sa fortune et les exigences du service, devenues moins sévères, lui permettraient ce bonheur.

Madame de Dorbach, qui connaissait la position précaire du lieutenant, fit semblant de prendre tout cela au sérieux, le remercia avec effusion, et lui promit de regarder désormais l'enfant de son amie morte comme le sien.

Et l'excellente femme avait tenu parole. Thecla était non-seulement devenue l'enfant de la maison, mais l'enfant chérie, idolâtrée, l'enfant préférée au fils que le comte avait eu d'un premier mariage et qui avait dix ans déjà, quand M<sup>lle</sup> de Lindhaim était arrivée avec son trousseau et sa nourrice au château de Dorbach.

Mais aussi qui aurait pu aimer cet étrange enfant qui s'appelait Maximilien et dont le caractère était déjà incompréhensible à l'âge de dix ans ?

C'était un singulier mélange de fierté, d'impétuosité, d'orgueil, de douceur et de cruauté, oui, de cruauté même, si impossible que semble, au premier abord, l'alliance du mot et de l'âge. A dix ans, le jeune Maximilien avait déjà crevé dix chevaux en leur faisant faire d'immenses traites à des galops forcés, ou en les contraignant de sauter des haies trop hautes ou des fossés trop larges.

les médailles militaires. Elles concernent toutes le département de la marine. — Havas.

On écrit de Marseille, le 31 décembre, que le relevé des quantités de grains arrivées dans ce port, pendant le mois de décembre, forme un très-beau contingent, toutefois ils ont été moins considérables qu'on était fondé à l'espérer d'abord; cela a tenu aux temps désastreux qui ont régné dans la Mer-Noire et dans l'Archipel. Un grand nombre de navires chargés de blé, ne pouvant tenir la mer, ont été forcés de relâcher dans les ports les plus voisins. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

**ALLEMAGNE.** — Les visites domiciliaires et corporelles se multiplient dans le Grand-Duché de Bade, et le nombre des amendes va toujours croissant. Jusqu'à présent le Gouvernement n'avait sévi que contre les prêtres, contre les femmes et tout au plus contre quelques hommes fidèles des classes inférieures; maintenant il commence à s'attaquer aux hautes positions sociales. M. le baron Henri d'Andlau, pour avoir présenté à la signature du bourgmestre de son village une pétition adressée au Prince Régent, rédigée dans les termes les plus respectueux, vient d'être frappé d'une amende de 150 florins, avec menace, en cas de récidive, de dix mois de prison. Voilà par quels moyens le ministère badois cherche à empêcher la vérité d'arriver aux oreilles du Prince. Le baron d'Andlau ayant des relations de familles extrêmement étendues, la noblesse catholique prendra fait et cause pour lui. Le gouvernement badois, en le frappant, nuit singulièrement à sa propre cause. Il est vrai qu'il ne lui reste plus rien à perdre.

La police a fait partout des visites domiciliaires pour découvrir les formules d'adresses au Prince, répandues et signées dans une grande partie du pays. Dans les rues de Fribourg, plusieurs personnes ont été fouillées. Une jeune fille a été saisie pour avoir porté dans une autre maison un *indicateur de la Bourse* qu'on croyait être une Adresse. La police en a été pour la honte et la prétendue délinquante pour la peur. M. le professeur Singer, de Fribourg, homme dévoué à la sainte cause de la religion et digne père de famille, a été mis au secret pour avoir envoyé de ces Adresses dans quelques communes. A cette occasion, un bailli a osé déclarer que le Régent lui-même avait défendu, sous peine d'amende, de lui envoyer des adresses et des pétitions.

Les personnes qui, en 1849, ont été les plus inébranlables dans leur fidélité au Prince, sont aujourd'hui accablées d'amendes, et par ceux-là même qui, à cette époque, avaient failli ou pris la fuite. On compte parmi les baillis les plus acharnés des hommes qui ont figuré à cette époque dans les rangs des corps-francs.

Au milieu de ces faits déplorables, surviennent parfois des incidents infiniment plaisants. Dernièrement le bruit s'était répandu dans Carlsruhe que des exemplaires de la feuille volante : *Catholiques*,

*soyez sur vos gardes!* avaient été envoyés et distribués à la caserne. Aussitôt les soldats sont obligés de répondre à l'appel; on les visite et on les fouille jusqu'aux os. Il paraît qu'on n'a fait aucune découverte; mais il paraît aussi que les militaires n'ont été que médiocrement flattés de ces procédés provoqués par la police. Aussi les soupçonne-t-on de s'en être cruellement vengés, car le même jour on attachait furtivement sur le dos d'un garde de police la feuille : *Catholiques, soyez sur vos gardes!* Le garde, sans se douter de rien, traversa les rues de Carlsruhe et attira sans savoir pourquoi, l'attention et la risée du public. Le tour était longuement joué, quand une âme charitable se décida à prier le malheureux garde de chercher sur ses épaules l'objet de l'hilarité générale. — Barrier. — (*Univers*).

**ESPAGNE.** — D'après une correspondance de Madrid, 28 décembre, la délivrance de la reine Isabelle II est attendue du 6 au 8 janvier. — M. le marquis de Turgot se trouvait aussi bien que possible. — Havas.

**AMÉRIQUE.** — Les dernières nouvelles de New-York, du 17 décembre, annoncent que Santa-Anna a été proclamé dictateur pour 10 ans. — Havas.

#### REVUE DE L'OUEST.

**Nantes.** — Samedi dernier, vers dix heures du soir, on s'est aperçu qu'un dégagement de chaleur se manifestait dans un dépôt considérable de charbon de terre existant dans un vaste hangar attenant à notre usine à gaz. Il n'y avait pas moins de 800 tonneaux de houille en magasin. Comme on n'avait à combattre qu'une expansion de calorique ne produisant pas de flammes, ce commencement d'incendie n'a pas donné de craintes sérieuses. Toutes les précautions, commandées par la circonstance, n'en ont pas moins été prises sur-le-champ, d'abord par M. le directeur du gaz et bientôt après par l'autorité. C'est pour cette raison que les pompiers se sont réunis sans bruit. Bien qu'aucun péril ne fût imminent, ils sont demeurés sur les lieux par simple mesure de sûreté, en prévision des dégâts que pourrait occasionner la combustion de la houille, si, prenant plus de développement, elle venait à menacer les habitations contiguës.

Six pompes à incendie sont demeurées à l'usine, prêtes à fonctionner au premier indice du moindre danger; mais, quoiqu'on ne soit point encore parvenu à un étouffement complet, la sécurité est entière, et le dommage ne saurait s'étendre au-delà de la perte de la partie minée du combustible, y compris les frais de déblaiement effectué par un grand nombre de bras. On évalue ces frais, ainsi que la perte en charbon, à 7 ou 8,000 francs.

(*L'Espérance du Peuple*.)

**Rennes.** — On lit dans le *Journal de Rennes*:

« Un des premiers jours de cette semaine, un affreux accident est venu jeter, au sein d'une des plus honorables familles de notre pays, de douloureuses inquiétudes, qui sont loin d'être calmées. Le second des fils de M. La Choue de la Mettrie, chas-

sait les canards sur les bords du Couesnon, aux environs de Pontorson, et en compagnie de plusieurs de ses amis. Au moment où l'un d'eux venait de poser une capsule, le chien de son fusil est retombé, et le coup, faisant balle, est allé frapper à la cuisse M. de la Mettrie, qui se trouvait à trois pas. Il avait la main dans sa poche, et deux doigts ont été gravement atteints. Une boîte d'allumettes chimiques est entrée dans la chair de la cuisse, qui présente une horrible plaie. Les soins les plus pressés ont été immédiatement donnés à M. de la Mettrie, et l'on espère, s'il ne survient pas d'accident, pouvoir sauver la vie de ce malheureux jeune homme.

#### MÉTÉOROLOGIE.

Il résulte d'observations météorologiques, faites pendant le mois de décembre dernier, que la température la plus élevée s'est fait remarquer le 13 dudit mois, le thermomètre centigrade ayant atteint, ce jour-là, dix degrés au-dessus de zéro. Le plus grand froid s'est fait sentir le 30, le thermomètre étant descendu à 11 degrés 7 dixièmes au-dessous de zéro, c'est-à-dire au dessous du point où la glace commence à fondre; c'est aussi le plus grand froid observé, depuis quinze ans, dans le département de Maine-et-Loire. La température moyenne du mois est de + 1° 998.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 29 décembre, étant monté à 763 millimètres 9 dixièmes. Son plus grand abaissement, qui est 730 millimètres, s'est fait remarquer le 14; et sa hauteur moyenne est 746 millimètres 95.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 21 fois, nuageux 19, et couvert 53; total 93.

Pendant le mois, il y a eu cinq jours de beau temps et trois de très-beau temps. Il y a aussi eu treize jours de pluie ou de neige qui ont donné 23 millimètres 4 dixièmes d'eau, ou 23 litres 4 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord-est 10 fois, est nord est 3, est 17, est-sud-est 3, sud-est 3, sud-sud-est 2, sud 2, sud-ouest 10, ouest-sud-ouest 5, ouest 5, ouest-nord-ouest 1, nord-ouest 1; total, 62.

Vent moyen 13, vent fort 4, neige 7, gelée blanche 3, brouillard 4, brouée 1, verglas 1.

Les eaux de la Loire marquaient à l'étiage du pont Cessart 1 mètre 66 c., le 2; 1 m. 58 c., le 3; 1 m. 22 c., le 9; 1 m. 10 c., le 18; 1 m. 56 c., le 22; et 1 m., le 29.

La Loire a commencé à charrier des glaçons, le 26 décembre, et le 30 elle était prise dans toute sa largeur, quoiqu'il restât encore quelques points où il n'y eût pas de glace.

Saumur, le 2 janvier 1854.

Louis RAIMBAULT, vétérinaire.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Depuis dimanche, les toits dégoûtent, la neige et la glace fondent dans les rues: un soleil vraiment printannier, a réchauffé la journée d'hier. Cependant la Loire est encore couverte de glaçons, et

Et cependant on ne le haïssait pas non plus, car on se rappelait parfaitement qu'un jour, c'était le jour de la Noël, la petite fille de Catherine Birkner étant allé jouer sur les glaçons de l'étang du village, et la glace s'étant brisée, la pauvre enfant avait été engloutie, et serait morte infailliblement dans l'abîme, si le jeune Maximilien ne s'était élancé à son secours, et ne l'avait sauvée au péril de sa vie.

Il est vrai qu'à côté de ce beau trait on racontait qu'un autre jour, ayant voulu apprendre à la belle épagneule de sa mère à sauter par-dessus un bâton, en l'honneur du Grand-Frédéric, l'animal, exaspéré par les coups qu'il avait reçus, s'était enfin couché à terre, résolu à ne plus bouger. Alors, après plusieurs tentatives inutiles pour remettre l'animal sur ses pattes, l'enfant, livide de colère, avait détaché une épée du mur, et l'avait passée au travers du corps de la pauvre bête, en criant:

— Oh! misérable, tu veux lutter contre moi!

Puis encore, et c'était peut-être le plus grand reproche qu'on eût à lui faire, le singulier enfant semblait n'avoir aucune affection. Il traitait son père, c'est-à-dire un gentilhomme parfait, tout à fait en étranger, comme s'il eût eu occasion de lui en vouloir, pour une chose connue de lui seul.

C'était encore pis avec sa belle-mère, qui était pour lui une seconde mère. Le jour de son entrée au château, elle s'était juré, la noble femme, d'aimer cet enfant comme les siens, mieux que les siens même, et de remplacer en tout point par l'affection, la tendresse et le dévouement, la mère qu'il avait perdue.

Il y avait plus: elle avait religieusement tenu son serment, quoique l'enfant lui payât bien mal l'amour qu'elle lui portait: jamais il n'avait consenti, nonobstant

ses prières, à l'appeler *ma mère*, — il l'appelait madame la comtesse, et dans ses jours d'épanchement: *gracieuse dame*.

La pauvre comtesse, qui, à l'âge de dix-neuf ans, avait enchaîné sa vie à celle d'un vieillard, et qui avait espéré trouver dans les caresses d'un enfant une compensation à ses rêves de jeune fille, — hélas! si vite évanouis, — avait, se voyant déçue dans ses espérances, l'occasion de répandre son cœur aimant sur quelqu'un, et comme nous l'avons dit, elle avait avec empressement recueilli près d'elle la fille de son amie d'enfance.

Nous nous sommes trompé quand nous avons dit à nos lecteurs que le jeune Maximilien n'avait aucune affection; il en avait une, si l'on peut appeler affection un culte, une religion, une idolâtrie.

Ce culte, cette religion, cette idolâtrie, c'était le souvenir de sa mère défunte, la première comtesse de Dorbach, et chose bizarre, qui complétait merveilleusement, au reste, le caractère étrange de l'enfant — c'est que cette mère adorée par lui, Maximilien ne l'avait jamais connue.

Il avait pris la clef d'une chambre du château, et, dans cette chambre, il avait entassé tout ce qu'il avait pu trouver d'objets appartenant à sa mère.

C'était une singulière chambre que celle-là, on peut facilement se l'imaginer, et qui ressemblait bien plus à un magasin de bric-à-brac qu'à la chambre d'une demeure seigneuriale.

C'étaient un lit, des robes, des draps, des chaises, des pupitres, des bijoux, des livres, du linge, des papiers, des selles, des étriers, quelques armes.

Puis dix ou douze portraits de la défunte, la représentant à tout âge, depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort.

Et c'était dans cette chambre, toute peuplée de souvenirs funèbres, que l'enfant passait trois ou quatre heures de la journée.

Personne n'y était jamais entré.

Un jour, M<sup>me</sup> de Dorbach avait voulu s'y risquer, mais le jeune homme l'avait arrêtée.

— Madame, avait-il dit d'une voix ferme, pre-que menaçante, ceci appartient à moi, à moi seul; car, comme je suis le seul ici qui porte le deuil de ma mère, je dois être le seul gardien de ce qui lui appartient.

— Max! s'était écriée M<sup>me</sup> de Dorbach.

— Oui, avait continué l'enfant; et quand je serai maître ici, un jour, et ce jour viendra, il n'y aura d'autre maître-e du château que la mémoire de ma mère.

Il avait quinze ans alors.

Le comte de Dorbach était survenu, et avait réprimandé son fils.

Alors celui-ci avait répondu, avec un accent qui avait fait frissonner le vieillard:

— C'est étrange, monsieur le comte, voici depuis treize ans la première fois que vous vous souvenez de ma mère, et cela en prenant la défense de ma marâtre!

Et, refermant la porte, il avait laissé son père pensif et sa belle-mère pleurant. (*La suite au prochain.*)

#### BOURSE DU 3 JANVIER.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 100.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 72 20.

#### BOURSE DU 4 JANVIER.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 100 20.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 72 15

P. GODET, propriétaire-gérant.

dans les campagnes les chemins sont si glissants qu'ils sont impraticables. Plusieurs personnes se sont fait des blessures graves en tombant.

Des gens observateurs prétendent que ce temps n'est pas un vrai dégel.

P. GODET.

M. Thamoneau, gendarme à Saumur, a été décoré de la médaille militaire.

P. GODET.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le Times annonce que l'ordre d'entrer dans la Mer-Noire, donné aux flottes combinées, a été envoyé aux amiraux anglais et français, le 19 décembre. — Havas.

### FAITS DIVERS.

#### LES HIVERS CÉLÈBRES.

Voici les principales dates qui signalent les hivers les plus célèbres :

Dans l'année 874 de notre ère, la neige couvrit la terre dès les derniers jours du mois d'août et tomba sans discontinuer jusqu'à la fin de mars. Il s'en suivit des désastres incalculables.

En 1325, le froid fut des plus rigoureux : tous les fleuves furent pris ; le dégel fut suivi d'une débâcle qui causa les plus grands malheurs. A Paris, on vit la Seine charrier des montagnes de glaces qui firent crouler plusieurs arches.

En 1408, dit l'an du grand hiver, une multitude de gens périrent de tous côtés. Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, les hivers ne furent pas moins rigoureux.

En 1709, la disette se joignit aux rigueurs de la saison, parce que tous les grains confiés à la terre périrent dans les sillons. C'est à cette époque, où le pain était si rare et si cher, que M<sup>me</sup> de Maintenon, au milieu des splendeurs de Versailles, faisait servir du pain d'avoine sur sa table. En tous lieux, on ramassait des personnes mortes de froid et de faim.

L'hiver de 1776 fut aussi terrible. Le vin gela dans les caves des mieux abritées.

De 1783 à 1784, la saison fut si rigoureuse, qu'au rapport de l'historien Rogue (d'Evreux), les moulins ne pouvaient plus marcher. On fut obligé d'aller chercher des farines de tous côtés, et notamment à Vernon. Le corps de la ville d'Evreux contraignit les boulangers à les acheter, sous peine d'amende, et il leur fut défendu d'en cuire d'autres. C'est dans ces terribles gelées que la bienfaisance de Louis XVI se montra dans toute son étendue. Le peuple en fut si touché qu'il lui éleva, sur une des places de Paris, une statue de neige.

Pendant l'hiver de 1788 à 1789, le thermomètre descendit au-dessous de 18 degrés de Réaumur. La famine fut des plus grandes.

On sait que ce fut dans l'hiver de 1794 à 1795, que Pichegru s'empara, à la tête de sa cavalerie, de la flotte hollandaise prise par les glaces au milieu du Texel.

La désastreuse retraite de Moscon rendra à jamais mémorable pour nous l'hiver de 1812.

Les hivers de 1820, de 1829 et de 1838, ont été

sans doute bien sévères ; mais pendant ces années, comme pour la dure saison où nous nous trouvons, l'organisation de la bienfaisance publique et les efforts de la charité privée, sont venus au secours de bien des misères, et ne manqueront pas encore de se produire généralement pour diminuer la rigueur des maux que le temps fait impitoyablement peser sur tant d'infortunés. A. CH. (Courrier de l'Eure)

— On écrit d'Epinal (Vosges) : Le 16 du mois dernier, nous avons été témoins d'une magnifique aurore boréale. Vers quatre heures de l'après-midi, la température, assez froide depuis quelques jours, se radoucit tout à coup ; le vent sauta subitement au sud-ouest et le ciel s'illumina dans cette direction, au point de faire croire à un vaste incendie des forêts qui couronnent les collines du côté de Saint-Antoine.

En même temps une véritable pluie d'orage commença à tomber, et vers le levant apparut un arc-en-ciel aussi complet qu'on puisse jamais le voir en été. L'ensemble de ce spectacle était vraiment admirable et dura plusieurs minutes. Dans la soirée qui suivit, la neige commença à tomber ; elle n'a pas cessé depuis. C'est la première que nous ayons dans nos contrées ; jusqu'à présent, l'hiver ne nous a fait sentir d'autres rigueurs qu'un froid assez vif ; nous avons joui jusqu'au 15 d'un temps superbe et d'une température très-supportable. (Maine-et-Loire.)

— Le froid excessif, qui, depuis plus de huit jours, fait grelotter la capitale, exerce la même rigueur sur tous les points du territoire. Marseille, malgré sa position favorable, a vu ses thermomètres descendre à 5 degrés au-dessous de zéro. Cet abaissement anormal s'est annoncé, le 24 au soir, par de vifs éclairs, et, le 25, par des tonnerres lointains. Devant Bordeaux, la Garonne, malgré son étendue et la force de ses courants, commençait à prendre jeudi et charriait des glaçons. A Lyon, vendredi 30, le froid égalait celui des hivers les plus rigoureux ; il avait atteint le 14<sup>e</sup> degré centigrade. Le même jour, à Nevers, la température indiquée par deux thermomètres *a minima* a été de 16 degrés. Dans le nord, les cours d'eau sont tous gelés.

Les journaux de province signalent unanimement un retard extraordinaire dans l'arrivée des courriers et des voitures publiques. Les locomotives des voies ferrées ont éprouvé aussi un grand retard dans leur marche. — Havas.

### ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 décembre 1853.

NAISSANCES. — Louis-Maximilien Chollet, rue Saint-Nicolas ; — 19, Marie-Françoise Gouby, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Jeanne-Camille-Lucie Delvaux, rue de Bordeaux ; — 20, Louise Princé, rue Saint-Nicolas ; — Alexandre Pilot, rue Beaurepaire ; — 22, Louise-Ernestine Launay, petite rue Saint-Nicolas ; — Florentine-Louise Niesseron, place de la Bilange ; — 25, Léonce Royer, rue de Fenet ; — Joseph Canué, rue Notre-Dame ; — 24, Anna-Albertine Boutreux, rue Saint-Nicolas ; — Delphin-Henri Legendre, à la Croix-Verte ; — 27, Berthe-Léandrine-Aimée Quetinau ; — 30, Anatole-Pierre Huguet, rue Saint-Nicolas ; — 31, Henri-Théodore-Edouard Morgon, rue Beaurepaire.

DÉCÈS. — Marie Vanard, 37 ans, femme Neveu, rue Braud ; — Fournier, chapeletière, 37 ans, veuve Vebret, rue de Fenet ; — Madeleine-Julienne Tamplet, 62 ans, veuve Neveu, rue de Fenet ; — 18, Augustine Coutard, cafetière, 37 ans, femme Hérisson, rue du Portail-Louis ; — 19, Anne-Marie Perrin, 40 ans, femme Lescure, rue du Portail-Louis ; — Fortuné Rose, 3 jours, à l'hôpital ; — 21, Jeanne Faison, 70 ans, veuve Barault, petite rue Saint-Nicolas ; — Jean Cintrat, militaire-retraité, 80 ans, rue de Fenet ; — 24, Jeanne-Etiennette Dezaunay, rentière, 80 ans, veuve Bedane, rue Saint-Pierre ; — 27, Albert-Victor Charon, 4 mois, rue de Fenet ; — 28, Marguerite Jarry, rentière, 62 ans, célibataire, rue d'Offard ; — Malo, mort-né, place de l'Hôtel-de-Ville.

### Publications du dimanche 25 décembre 1853.

Pierre Mureau, cordonnier, de Saumur, et Léonore Fontaine, lingère, de Paris ; — Alphonse-Jean-Baptiste Tailbouis, négociant en droguerie, et Léonide-Victorine-Amanda Tailbouis, sans profession, tous deux de Saumur ; — Charles-Alexis Rousseau, journalier, et Françoise Dugast, lingère, tous deux de Saumur ; — Victor-Auguste Desnos, professeur, et Elise-Ernestine Touchet, sans profession, tous deux de Saumur ; — Pierre Boisnier, sans profession, de Saumur, et Clarisse-Elisa-Louise Moreau, sans profession, de Napoléon.

PLUS DE CHEVEUX GRIS ! L'Eau Indienne, seule véritable teinte à la minute, en toutes nuances et pour toujours, les cheveux et la barbe. — L'Épilatoire Indien enlève en un instant et sans retour les poils et le duvet de la peau. — Chaque article garanti F. 6. — Dépôt à Saumur, chez AVRILLOU, marchand, rue d'Orléans. (3)

35 ANNÉES de succès et les attestations des plus célèbres médecins, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de la PÂTE DE REGNAULD AÎNÉ, contre les rhumes, catarrhes, enrrouements et irritations de poitrine.

Cette pâte ne se vend qu'en boîtes entourées d'une bande de papier vert, sur laquelle se trouve l'empreinte de la signature REGNAULD AÎNÉ. — A Paris, rue Caumartin, 45.

GUÉRISON DES MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS PAR LE CHARBON DU D<sup>r</sup> BELLOC.

Le rapport, approuvé par l'Académie impériale de médecine, constate que les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître, par l'emploi de la PÂTE DE BELLOC ou des PASTILLES DE CHARBON DU D<sup>r</sup> BELLOC.

On trouve, dans l'instruction qui accompagne chaque préparation, quelques-unes des observations consignées dans le rapport académique.

La pâte de Regnaud aîné, la poudre et les pastilles de Belloc se trouvent :

A Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph. ; Beaufort, MOUSSU, ph. ; Châlons-sur-Loire, GUY, ph. ; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph. ; Cholet, BONTEMPS, ph. ; Saumur, BRIÈRE, ph. ; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph. (662)

Etude de M<sup>e</sup> COULBAULT, avoué à Saumur.

### VENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

### D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES

Situées au carrefour du bourg de Saint-Maur, commune de St-Georges-le-Tourel, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu à l'audience du Tribunal civil séant à Saumur, le samedi 14 janvier 1854, à midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que, par suite de la surenchère du sixième, faite par acte du greffe, en date du 24 décembre 1853, dûment enregistré et dénoncé par acte d'avoué à avoué, en date du 26 du même mois, enregistré, à M<sup>e</sup> Chedeau, comme avoué du sieur Joseph Maugin, adjudicataire et ayant poursuivi la vente sur saisie immobilière, il sera, aux requête, poursuite et diligence du sieur Théodore Gendron, propriétaire, demeurant à Saint-Mathurin, arrondissement d'Angers, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Jules Coulbault, avoué à Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, lequel est constitué et continuera d'occuper pour ledit sieur Gendron sur la présente surenchère et ses suites, procédé, le samedi 14 janvier

1854, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance, séant à Saumur, au Palais-de-Justice, heure de midi, à la nouvelle adjudication de la maison ci-après désignée, saisie immobilièrement par ledit sieur Joseph Maugin sur le sieur Joseph Tourault, marinier et dame Joséphine Guillot sa femme, ayant demeuré audit Saint-Maur, et maintenant demeurant en la commune de la Menitère, et adjugée audit sieur Maugin, suivant jugement d'adjudication rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 17 décembre 1853, enregistré.

### DÉSIGNATION.

#### Article unique.

Une maison, bâtie en pierres de tuffeaux, couverte en ardoises, composée au rez-de-chaussée de deux chambres, deux autres chambres et une boulangerie, petite cour devant les dites chambres ; au premier étage, deux chambres, dont une à cheminée, s'exploitant par un escalier extérieur ; bas-côté et petit bâtiment tenant aux dites chambres hautes ; jardin en terrasse, au niveau du premier étage ; petite cave voûtée sous le jardin, s'exploitant par un corridor entre la maison et ledit jardin, grenier sur les dites chambres, puits commun ; le tout se tenant, joignant au nord le carrefour de Saint-Maur et la maison du sieur Artif, au levant l'ancien chemin du Clos-du-Convent, au midi Chagne-

neau, à l'ouest le grand chemin de Saint-Maur ; le tout d'une superficie d'environ quatre ares cinquante centiares.

### MISE A PRIX.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de huit cent vingt francs, montant de l'adjudication primitive et de la surenchère qui en a été la suite, outre les charges, clauses et conditions de l'enchère, ci..... 820 f.

Le cahier des charges est déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur ; sa publication a eu lieu à l'audience du 12 novembre dernier.

S'adresser, pour les renseignements, soit à M<sup>e</sup> COULBAULT, avoué, poursuivant la vente par suite de surenchère, soit à M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué, ayant poursuivi la saisie immobilière. Saumur, le 3 janvier 1854.

### COULBAULT.

Etude de M<sup>e</sup> SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8.

### Purge d'hypothèques légales.

Suivant jugement d'adjudication, rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 30 juillet 1853, enregistré,

Les sieurs : 1<sup>o</sup> Pierre Girardeau, cultivateur ;

2<sup>o</sup> Louis-Vincent Guibert, aussi cultivateur, demeurant tous les deux commune de Grézillé,

Ont acquis les immeubles ci-après désignés, vendus sur le sieur Gervais

Riffault, cultivateur, ayant demeuré commune de Grézillé et aujourd'hui sans domicile ni lieu de résidence connus ;

### Savoir :

Le sieur Girardeau, le 1<sup>er</sup> lot de l'article 2 de la désignation des biens, composé d'une cave habitable, son devant et passage, situés à la Bachelierie ; son dessus, appelé le Clos-Briand, divers caveaux sous roc et en fondis dans la partie nord et nord-est ; le tout contenant 3 ares 60 centiares, joignant au sud François Bértault, à l'ouest Jean Guibert, au levant le chemin de la Bachelierie et grange à Girardeau ;

### Et le sieur Guibert :

1<sup>o</sup> Le 2<sup>me</sup> lot de l'article 2, composé de caves, caveaux, situés à la Bachelierie, leur dessus appelé le Clos-Briand, le tout dans un ensemble à prendre par une ligne droite tirée d'une borne, à l'ouest, joignant Jean Guibert, à aller rendre à l'est à une bouillie d'ormeaux sur la crête des dites caves ; tout ce lot joint au nord-nord-est François Bértault, à l'ouest Jean Guibert, au sud les Guibert du Sablon, et à l'est le lot ci-après ;

2<sup>o</sup> Le 3<sup>e</sup> lot de l'article 2, composé de caves, caveaux, leur devant et passage, situés à la Bachelierie, leur dessus appelé le Clos-Briand ; ce lot joint à l'est la D<sup>lle</sup> Godet, au sud Girard, Christophe, à l'ouest Guibert du Sablon, au nord le 2<sup>e</sup> lot ; ces deux der-

niers lots contiennent 6 ares 75 centiares :

3° Un morceau de terre, situé au canton des Malveaux, contenant 25 ares 50 centiares, joignant au sud Berthault, Louis, à l'est Renou, au nord un chemin, à l'ouest Sigogne.

Prix.

Le sieur Girardeau, la somme de 75 francs ;

Et le sieur Guibert : 1° le 2<sup>me</sup> lot de l'article 2<sup>me</sup>, 50 francs ;

2° Le 3<sup>e</sup> lot de l'article 2<sup>me</sup>, 60 francs ;

3° Et l'article 3<sup>e</sup>, 175 francs.

Pour purger les hypothèques légales pouvant grever lesdits biens, les sieurs Girardeau et Guibert ont déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur une copie collationnée dudit jugement d'adjudication, et l'acte qui en a été dressé le 14 novembre 1863, a été notifié à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal, par exploit de Dixmier, huissier à Saumur, en date du 21 novembre 1863, avec déclaration que cette formalité avait pour but d'obliger ceux qui seraient fondés à exercer des droits d'hypothèques légales sur lesdits immeubles, à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à peine de déchéance, et que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait sur lesdits biens être pris inscription pour raison d'hypothèques de cette nature, les sieurs Girardeau et Guibert feraient publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à la loi.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 3 janvier 1854.

(5) SEGRIS, avoué.

**A LOUER**

Présentement,

OU A DONNER A VIE,

**UNE MAISON**

Avec JARDIN,

Située sur les Récollets, faisant angle à la rue de l'Ermitage.

S'adresser à M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> SOULARD-DELOUCHE, rue du Préche. (747)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,

Une MAISON, située à Saumur, rue du Petit-Mail, appartenant à MM. Bedaue.

S'adresser à M<sup>c</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (700)

**CHOCOLATS PECTORAUX**

D'A. ABRAHAM L'AÎNÉ,

Breveté s. g. d. g. — Fabrique à Amiens.

Ces Chocolats Pectoraux, composés de sucre et de cacao 1<sup>re</sup> qualité et exempts de toutes substances farineuses et aromates, sont légers, fortifiants et employés avec succès dans les convalescences. Se vendent dans toutes les villes de France, aux prix de : 1 fr. 50, qualité fine ; 2 fr., qualité surfine ; 2 fr. 50, par excellence ; 3 fr., nec plus ultra.

A SAUMUR, chez M. BRIÈRE, ph., place de la Bilange. (209)

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU.

**EAU TONIQUE  
PARACHUTE DES CHEVEUX**

de CHALMIN, à Rouen.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux ; elle en empêche la décoloration, les nettoie parfaitement, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres ; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisir, les rend souples et brillants et empêche le blanchiment. GARANTIE. Prix du Flacon 3 fr.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Dépôt dans toutes les villes de France ; à Saumur, chez M. Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur.

NOUVEL ALMANACH ILLUSTRÉ.

**ALMANACH MUSICAL**

Pour 1854

CONTENANT : Ephémérides musicales, Biographies des Célébrités de la musique, Histoire musicale de l'année, Anecdotes, etc., etc.

Nouveaux morceaux de musique de Piano pour chant et danse.

24 GRAVURES ET PORTRAITS



PETIT ALBUM IN-OCTAVO. — PRIX 50 CENT.

En cette ville chez M<sup>lle</sup> DUBOSSE, libraire, rue Saint-Jean.

A Paris, chez Honssiaux, éditeur, rue du Jardinnet, 3.

Prix par la poste : 75 cent. — Envoyer, franco, un mandat de poste.

REMISE AUX COLPORTEURS. ON EXPÉDIE DES EXEMPLAIRES AVEC L'ESTAMPILLE.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

ADJUDICATION

DE LA FOURNITURE

DE L'HUILE

Pour l'Ecole impériale de cavalerie.

Le 30 janvier 1854, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le Conseil d'administration de l'Ecole de cavalerie, dans la salle de ses séances, à Saumur, sur soumissions cachetées, et conformément aux dispositions du cahier des charges, à l'adjudication des fournitures ci-après :

Savoir :

L'huile à brûler, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1854.

Le cahier des charges relatif à cette fourniture est déposé au cabinet de service de l'Ecole impériale de cavalerie, où l'on pourra en prendre connaissance chaque jour, de huit heures du matin à cinq heures du soir.

A Saumur, le 1<sup>er</sup> janvier 1854.

Pour le Conseil d'administration,

Le général de brigade, président, (6) C<sup>te</sup> DE ROCHEFORT.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1854,

Une PORTION de maison, au 2<sup>me</sup> étage, rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. Reneaume-Lepelay.

**A VENDRE**

Joli TILBURY à patentes.

S'adresser à M. BURY, docteur-médecin. (737)

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**

OBLIGATIONS FONCIÈRES

Représentant un capital de 200 millions.

4<sup>e</sup> TIRAGE TRIMESTRIEL DE 1853.

Le jeudi 22 décembre 1853, à midi, il a été procédé publiquement à l'Hôtel-de-Ville (salle Saint-Jean), au tirage des lots attribués, pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1853, aux 200 mille obligations foncières ou promesses d'obligations foncières au porteur.

Un tirage préalable a déterminé pour les obligations subdivisées en coupures de 100 fr., le numéro de la coupure qui aura droit au lot intégral échu à l'obligation. En conséquence de ce tirage, tout lot échu à une obligation divisée en coupures appartiendra à la coupure n<sup>o</sup> 1<sup>re</sup>. Il a été ensuite extrait de la roue vingt numéros donnant droit aux lots ci-après :

ORDRE DE SORTIE.	NUMÉROS SORTIS.	MONTANT DES LOTS.
1 <sup>er</sup> ....	121,764	100,000 f.
2 <sup>me</sup> ....	45,305	50,000
3 <sup>me</sup> ....	126,952	50,000
4 <sup>me</sup> ....	89,300	40,000
5 <sup>me</sup> ....	12,054	30,000
6 <sup>me</sup> ....	125,262	20,000
7 <sup>me</sup> ....	14,464	10,000
8 <sup>me</sup> ....	12,861	10,000
9 <sup>me</sup> ....	105,868	10,000
10 <sup>me</sup> ....	120,717	10,000
11 <sup>me</sup> ....	170,467	10,000
12 <sup>me</sup> ....	178,858	10,000
13 <sup>me</sup> ....	115,956	5,000
14 <sup>me</sup> ....	128,529	5,000
15 <sup>me</sup> ....	60,154	3,000
16 <sup>me</sup> ....	160,250	3,000
17 <sup>me</sup> ....	65,627	3,000
18 <sup>me</sup> ....	16,954	3,000
19 <sup>me</sup> ....	70,531	3,000
20 <sup>me</sup> ....	98,420	3,000

Les porteurs des titres dont les numéros sont sortis au tirage du 22 décembre 1853, sont invités à se présenter à l'administration du Crédit Foncier de France, rue Taibout, n<sup>o</sup> 37, avant le 1<sup>er</sup> février prochain, époque à partir de laquelle le remboursement des obligations et promesses d'obligations et le paiement des lots seront effectués contre la remise des titres.

Le 1<sup>er</sup> Tirage trimestriel de 1854 aura lieu le 22 mars prochain ; il comprendra NEUF LOTS s'élevant ensemble à 270,000 fr.

On trouve cette Liste à l'imprimerie de la Préfecture de la Seine, rue J.-J. Rousseau, 8. (8)

**CHOCOLAT MENIER.**

Usine modèle fondée en 1825 à Noisiel, sur la Marne, près Paris, Pour la fabrication spéciale du Chocolat de Santé.

Il n'est pas de substance alimentaire qui se soit acquise une réputation plus grande et plus méritée que le **CHOCOLAT MENIER**. En effet, n'est-il pas le premier qui, par son bas prix et sa qualité, ait été mis à la portée de tous ? Il offre ce que les amateurs les plus difficiles recherchent, ce que les médecins désirent : une *alimentation saine et agréable, un produit réparateur*.

Ces avantages sont dus à une fabrication spéciale, au choix rigoureux des matières premières, à l'économie que présente dans la main-d'œuvre un moteur hydraulique, et à l'assemblage de machines puissantes, qui permettent d'opérer sur des quantités considérables et d'obtenir une perfection qu'on ne peut surpasser.

L'usine de Noisiel est un établissement modèle qui, depuis longues années, a fixé l'attention de savants capables d'en apprécier le mérite. Tout dans cette fabrique, jusqu'au pesage et au moulage, se fait mécaniquement : aussi, par une telle combinaison, le chocolat se trouve préservé de tout contact avec la main de l'ouvrier.

Exempt de tout mélange, le **CHOCOLAT MENIER** se recommande par ses propriétés nutritives et digestives, son goût et son arôme. *Chocolat de santé dans toute l'acception du mot*. Il est depuis trop longtemps en possession de la confiance publique pour qu'il soit besoin de donner des certificats qui attestent sa supériorité. Il défie toute concurrence loyale.

**Nomenclature et Prix des diverses sortes.**

**SANTÉ.**

Qualité demi-fine	(papier blanc)	le 1/2 kilo.	Qualité demi-fine	(papier vert)	le 1/2 kilo.
fine	jaune	1 fr. 50 c.	fine	orange	2 fr. 50 c.
fine supérieure	chamois	2 50	fine supérieure	lilas	3 50
surfine	rose	3 50	surfine	bronzé	3 50
par excellence	bleu	4 50	par excellence	blanc	5 50

Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger.



1852 — MÉDAILLES — 1854  
D'OR ET D'ARGENT.

Pu pour légalisation de la signature ci-contre

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné